

ACHAT TOME 2 LIVRE DE MORRE

Le conseil municipal souhaite soutenir le projet du 2<sup>ème</sup> TOME du livre de Morre réalisé par les habitants et anciens habitants du village mais également fruit de la participation d'un grand nombre de concitoyens par la communication de photographies, cartes postales ou anecdotes.

Afin que le résultat de cette collaboration mettant en valeur le patrimoine du village puisse aboutir et permettre ainsi à chacun de connaître l'histoire de Morre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acquérir 100 livres pour un montant de 3000 €

Cette dépense sera imputée au compte 6065.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire et Marie-Christine MARTINET, adjointe expliquent au conseil municipal que la Trésorière de Morre a fait parvenir 1 état des sommes irrécouvrables en effet, les poursuites engagées à l'encontre des débiteurs mentionnés n'ont pas permis d'aboutir au recouvrement des créances suivantes :

- Budget communal 2012

470€

- Budget communal 2014

Cantine scolaire = 188.44€

- Budget communal 2015

Cantine scolaire = 941.48

- Budget communal 2016

Cantine scolaire = 941.48€

- Budget 2017

TLPE = 0.60€

- Budget 2018

Cantine 0.60€

Les Explications entendues et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Accepte d'admettre en cote irrécouvrable les titres de recettes suivantes :

0.60€ budget 2017

0.60€ budget 2018

- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

CONVENTION PRET CAF

Le Maire explique au conseil municipal qu'il a déposé une demande de subvention à la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) concernant la création de la salle multi-activité et sportive.

Il lit la réponse de cet organisme qui a décidé d'apporter son soutien à ce projet en accordant une aide financière globale d'un montant de 70 300 €, répartie comme suit :

- 23 300 € sous forme de subvention
- 47 000 € sous forme de prêt, sans intérêt, sur 10 ans

En ce qui concerne le prêt, une convention Contrat de prêt doit être signée entre les parties.

Les explications entendues le conseil municipal s'est prononcé par 11 voix pour et 1 abstention, il est décidé d'accepter les termes de cette convention et donne pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### CONVENTION TRAIL CAGB :

Le Maire rappelle la décision de la CAGB de s'impliquer dans les activités de pleine nature OUTDOOR.

A cette fin, en partenariat avec la société Trace de Trail, la CAGB met en place un projet appelé « Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature ».

Une convention de passage doit être signée entre la CAGB et les communes sur lesquelles les circuits permettent ces activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de passage des circuits d'activités OUTDOOR de la CAGB.

### DECISION MODIFICATIF :

Le Maire explique au conseil municipal qu'afin de pouvoir prendre en charge l'annulatif de titre sur année antérieure, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 673 de 6484.80€.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte la décision modificative.

### DEMANDE DE SUBVENTION 2018 C.A.I.R.N

Le Maire rappelle au conseil municipal, que lors d'une séance précédente, il avait été décidé que les subventions aux associations seraient accordées au coup par coup suivant les projets.

Le dossier de demande de subvention de l'association du C.A.I.R.N

à Morre pour un montant de 150 euros est présenté afin de financer les collations servies aux participants à la fin des randonnées familiales à Morre et autour de Morre, etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 150 euros pour l'année 2018.

Cette dépense est inscrite au budget communal 2018, au compte 6574.

### DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le Maire explique au conseil municipal que, le service d'Adapt de la préfecture a autorisé une dérogation temporaire pour mettre aux normes, divers bâtiments recevant du public ne possédant pas d'accès réglementaires aux personnes à mobilité réduite, non seulement pour les entrées principales mais également pour évoluer dans les différents salles ou services.

Un projet de construire une mairie et une salle multi-activité conjointe a été étudié depuis plus d'un an.

Un concours d'architectes a été arrêté pour que chaque bureau d'étude puisse présenter une esquisse sur le projet demandé.

Une proposition d'esquisses a été retenue.

L'ensemble salle multi-activité offrant les accès nécessaires aux personnes à mobilités réduites.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement par 9 voix pour 1 abstention et 1 voix contre à la construction de cet ensemble Mairie et salle multi-activité offrant les accès nécessaires aux personnes à mobilités réduites.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire Jean-Michel CAYUELA

-s'engage à réaliser et à financer les travaux de construction d'une Mairie et d'une salle multi-activité conjointes dont le montant s'élève à 776 682.50€ HT 932 019.00€ TTC.

-Sollicite en conséquence le soutien financier de la C.A.F

Pour le montant de 23 300€

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement par 11 voix pour et 1 abstention.

### ENCAISSEMENT CHEQUE VENTE DE CHAPITEAU

Le Maire informe au conseil municipal qu'il y a lieu d'encaisser le chèque de 2500€ pour la vente du chapiteau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque au compte 7788.

### RENOUVELLEMENT POSTE INFORMATIQUE ECOLE

Le Maire et Yves FILET, adjoint expliquent au conseil municipal qu'il y a lieu de changer les 26 ordinateurs de l'école.

Un contrôle a été effectué fin mai précisant que tous les ordinateurs sont obsolètes.

La DATASERV a fourni un devis de 1968.00€ TTC pour changer les 26 ordinateurs.

Après analyse de l'offre, le conseil municipal à l'unanimité décide de changer les 26 ordinateurs.

Cette dépense sera inscrite en dépense au compte 2183/21

### SUBVENTION COLLEGE DE SAONE

Le Maire propose au conseil municipal l'affectation d'une subvention au Foyer Socio-éducatif du collège de Saône au titre de l'année 2018.

Cette subvention s'élèverait 496.00€ soit 8.00€/élève pour 62 collégien de Morre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention qui sera imputée au compte 6574.

### TARIF CANTINE

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a demandé à la Maison Familiale Rurale du village, une offre de service pour la fourniture des repas de cantine scolaire pour l'année 2018/2019.

La Maison Familiale Rurale à fixer le prix livré à 4.10€

En tenant compte des informations ci-dessus, il y a lieu de fixer le tarif de la cantine pour l'année 2018/2019.

Coût du repas : 4.10€ auquel il faut ajouter le service pour 0.76€ soit un total de 4.86 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Accepte ces montants

-Charge le Maire d'établir une convention avec la Maison Familiale Rurale.

-Donne son autorisation au Maire de signer ladite convention.

### TARIF GARDERIE

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a lieu de fixe le tarif de la garderie pour l'année 2018-2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour l'année 2018/2019

Soit 1.10€ la ½ heure et 2.20€ l'heure de garderie.

### DESIGNATION ENTREPRISE TRAVAUX RUE DE L'EGLISE ET IMPASSE DES CLOS

Le Maire et Yves FILET, adjoint rapportent l'analyse des offres au conseil municipal suite aux devis concernant les travaux rue de l'église et Impasse des Clos

Quatre entreprises ont répondu : Bonnefoy, Pointurier, Démoly et Pillot

Après analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 4599.12€ TTC.

Cette dépense sera inscrite en dépense au compte 2151/21

Le Maire  
Jean-Michel CAYUÉLA



